

Déploiement du Très Haut Débit

## Pour qui ?

- Communes
- EPCI
- Syndicats

## Quelles prestations ?

Nous vous accompagnons...

- dans les procédures administratives liées aux travaux (permission de voirie, DT)
- dans les choix techniques à opérer sur les tranchées/dispositifs d'enfouissements sur les voiries communales et intercommunales

Nous vous informons...

- sur l'avancement du projet de déploiement du très haut-débit par le délégataire ROSACE

## Combien ?

Le service proposé est gratuit.

## Pour quoi ?

Le Conseil Départemental (CD67) vous accompagne dans le projet de déploiement du Très Haut Débit.

Les trois grandes collectivités (CD67, CD68 et Région) ont confié à la société ROSACE le déploiement du Très haut débit, sur l'ensemble du territoire alsacien pour permettre à chaque foyer alsacien, hors zones denses et communes câblées, de disposer d'une connexion internet à très haut débit d'ici 2021.

Le déploiement a débuté en 2017 avec les communes prioritaires et va se poursuivre chaque année de manière intensive jusqu'à la fin des travaux.

## Comment ?

Contactez le référent CD67 de votre territoire.